

Suivi d'espèces prioritaires de flore

Mandant

Direction générale de l'environnement du canton de Vaud – Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

Personne de contact

M. Patrick Patthey, DGE-BIODIV

Période

2022 – 2024

Contexte

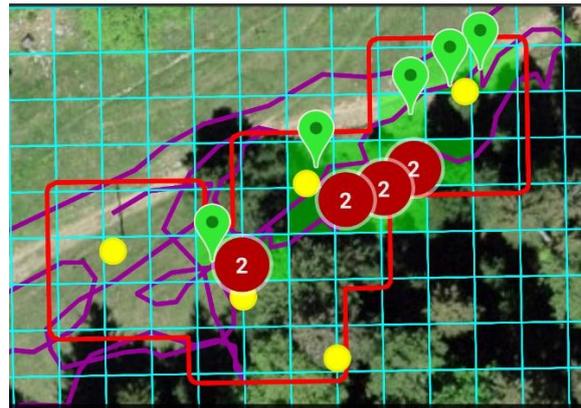
Dans le cadre de son monitoring des espèces prioritaires, le canton de Vaud suit les populations d'espèces rares de flore. Pour ces espèces, un certain nombre de stations sont visitées régulièrement et les effectifs des espèces suivies sont évalués selon des protocoles standardisés. Des plans d'actions seront ensuite établis pour ces espèces de manière à les conserver.

Prestations

- Suivi d'espèces prioritaires (entre autres *Pinguicula grandiflora*, *Galium glaucum*, *Epipactis rhodanensis*, *Oenanthe fistulosa*, *Thalictrum simplex*, *Eryngium campestre*, *Calendula arvensis*, *Misopates orontium*, *Silene noctiflora*, *Scleranthus annuus*, *Lythrum hyssopifolia*, *Kickxia spuria*) selon des protocoles standardisés, à l'aide de l'application FlorApp.
- Récoltes d'information en vue de l'élaboration de plans d'action (gestion actuelle de la station, besoins et modalités de revitalisation ou d'intervention particulière, besoin de lutte contre les espèces envahissantes, besoin de renforcement des population).
- Mise en forme et transmission des données et information relatives au plan d'action.



Grassette à grande fleur (*Pinguicula grandiflora*)



Suivi sur l'application FlorApp